

leries et pillages. De ces butins que pourra-t-on dire ? à quel titre ravir ce qui n'est à aucune personne privée ? Si les larrons sont punissables, c'est double crime de dérober le bien public.

Dieu vous garde et vous protège.

« CALVIN. »

Ce blâme du grand ministre émut et contrista le malade. Il donna des ordres pour qu'on eût soin du messager, et après avoir longtemps réfléchi, longtemps songé, il congédia les amis et les serviteurs qui l'entouraient. Bientôt le silence ne fut plus troublé dans le château que par le pas régulier des sentinelles, et Beaumont s'endormit en murmurant deux noms qui préoccupaient profondément son esprit : Flavio, Calvin.

Les remontrances de l'un, le dévouement de l'autre, les sévères conseils du ministre, les tendres paroles de la jeune fille avaient amolli le bronze qui entourait son cœur. Sa maladie, suite d'un crime affreux, lui paraissait un châtimement du ciel. Pendant que sa robuste santé avait triomphé du mal, son esprit droit avait contemplé tout son passé avec tristesse et repentir. Le remords avait frappé à sa porte, et, bonheur immense que n'ont pas tous les criminels, il l'avait laissé entrer.

Le lendemain le rude huguenot parut profondément changé. Les couleurs de la santé commençaient à remplacer la pâleur de la maladie ; les forces avaient grandi, l'intelligence avait repris sa vivacité, mais surtout la voix était moins brève, le geste moins prompt ; la figure laissait entrevoir une expression de calme qu'on n'était pas accoutumé à rencontrer sur ce front